

Pour une  
action  
éducative  
ambitieuse

Les formations proposées sont conçues dans une démarche d'éducation populaire, elles constituent un lieu d'échange et d'expertise sur les pratiques professionnelles animées par un réseau d'intervenants et d'intervenantes – animateurs, animatrices, formateurs, formatrices, enseignants, enseignantes, chercheurs, chercheuses, experts, expertes.

L'offre de formation proposée par les Francas s'étage sur trois niveaux de formation diplômante : **CQP** « Animateur Péri-scolaire », **CPJEPS** « Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne », **BPJEPS** « Loisirs Tous Publics », **DEJEPS** « Développement de Projets,

Territoires et Réseaux » et sur un programme complémentaire comportant de nombreuses actions de formation continue d'une durée de 2 à 5 jours.



Date limite  
d'inscription  
30 Juin 2022

les francas

L'éducation en mouvement !

Renseignements, devis & inscriptions

Francas de la Charente-Maritime

11 rue du Général Cousse - 17000 La Rochelle - 05 46 27 38 09

Renseignements : Karine Gonçalves - francas17@wanadoo.fr

Francas de Nouvelle-Aquitaine

44-50 boulevard George V - 33000 Bordeaux - 05 57 77 28 10 - [contact@francas-na.fr](mailto:contact@francas-na.fr)

Dossiers d'inscription et devis : [contact@francas-na.fr](mailto:contact@francas-na.fr)

Référence formation Stéphanie Jadot [sjadot@francas-na.fr](mailto:sjadot@francas-na.fr)

Référente Handicap : Laurence BENEZET - [lbenezet@francas-na.fr](mailto:lbenezet@francas-na.fr)

Téléchargez les dossiers d'inscription des différentes sessions sur :  
[www.francas-na.fr](http://www.francas-na.fr) - rubrique « Formation professionnelle »

Pour une  
action  
éducative  
ambitieuse

bpjeps\*

« Loisirs Tous Publics »

Formation en alternance  
à La Rochelle

du 12 septembre 2022 au 06 février 2024  
Sélection 9 et 10 Juin 2022 et Août 2022

Eligible à  
l'apprentissage et au  
PRF 2022

Une formation professionnelle pour concevoir et conduire des projets d'animation dans le champ du loisir tous publics et pour diriger des structures d'accueil collectif de mineurs.

les francas  
L'éducation en mouvement !

Formation diplômante de niveau 4 du Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports



\* Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport - Spécialité : Animateur - Mention « Loisirs Tous Publics »

Animateur ou animatrice de projets d'animation, directeur ou directrice d'ACM

Type de poste

Il ou elle est capable de mettre en œuvre un projet pédagogique, de construire un projet d'activités, d'organiser les espaces, de définir des thématiques d'activités, de définir le rôle éducatif de l'animateur et de l'animatrice,

Animateur ou animatrice jeunesse, animateur ou animatrice enfance sur les temps extra-scolaires et péri-scolaires, directeur ou directrice de séjours en Accueil Collectif de

Quatre types de compétences professionnelles visées

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure (communication, connaissance des publics, éducation à la citoyenneté, contribution au fonctionnement d'une structure).

-> 140 heures

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure (conception, conduite et évaluation d'un projet d'animation).

-> 175 heures

UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ du LTP et de direction d'un ACM (organisation et direction de l'ACM, encadrement d'une équipe, accueil des publics).

-> 140 heures

UC 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du LTP (maîtrise des démarches pédagogiques, des outils et des techniques, conduite des activités, situation de l'activité dans un contexte).

-> 140 heures

Conditions d'admission

- Ne pas faire l'objet d'une interdiction d'encadrement de mineurs.
- Justifier d'une expérience d'animation et/ou de direction.
- Disposer des pré requis réglementaires (annexe IV de l'arrêté du 18/07/16 modifiant le BPJEPS LTP) : être titulaire du PSC1 ou équivalent et justifier d'une expérience d'encadrement d'au moins 200 heures (attestation employeur) si non

Possibilités de financement

- Vous êtes en cours d'emploi : Renseignez-vous auprès de votre employeur (période de professionnalisation, plan de formation entreprise, projet de formation individuelle, CPF...)
- Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi : Prenez contact avec votre conseiller ou conseillère Pôle Emploi ou mission locale... Contrat de professionnalisation, CIF-CDD, aide spécifique du Conseil Départemental pour les bénéficiaires du RSA, aide individuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, accompagnement SESAME par la DDCS

Organisation de la formation

- 630 heures en centre de formation (18 regroupements de 4 ou 5 jours) dont 35 heures de positionnement
- 630 heures minimum en structure professionnelle
- 10 à 18 stagiaires

Principes

- Alternance et tutorat : une combinaison d'apports théoriques et de pratiques professionnelles sur un rythme approximatif d'une à deux semaines par mois.
- L'individualisation des parcours : les contenus et la durée de la formation peuvent être allégés suite à la semaine de positionnement.

Equipe pédagogique

Animée par la formatrice référente, la session est assurée par une équipe pédagogique et professionnelle expérimentée.

Lieu

Le centre de formation est situé à La Rochelle. Il est accessible aux personnes porteuses de handicap.

Public concerné

Cette formation s'adresse à toutes personnes salariées ou non exerçant ou souhaitant exercer dans des structures d'animation, des accueils collectifs de mineurs, des collectivités territoriales...

**6867 €**  
(tarifs 2022)

L'obtention de l'UC 3 donne la capacité à diriger un accueil collectif de mineurs.

Les titulaires du CQP « Animateur périscolaire » disposent d'une équivalence pour l'UC 4 du BPJEPS « Loisirs Tous Publics ».

Les titulaires du BAFD justifiant d'une expérience de direction de 28 jours disposent d'une équivalence pour l'UC 3 du BPJEPS « Loisirs Tous Publics ».

D'autres équivalences sont possibles, se renseigner auprès de notre organisme.

Les candidats et candidates ayant certifié certaines UC par la voie de la VAE peuvent s'inscrire en « parcours partiel ».